

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_058

OBJET :

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de LANDAS pour la construction d'une médiathèque

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

47 pour la délibération n°024

48 de la délibération n°025 à la n°087

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Yves OLIVIER, procuration M. Jean DELATTRE

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCAK

M. Thierry LAZARO, procuration M. Didier WIBAUX

M. Sylvain CLEMENT, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Absents excusés :

M. Michel DUFERMONT, M. Marcel PROCUREUR, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de LANDAS pour la construction d'une médiathèque

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative,

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 2 394 habitants.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de LANDAS s'élève à 183 790 €,

Considérant que la commune de LANDAS a sollicité l'affectation du montant de ce fonds de concours pour le projet de construction d'une médiathèque,

Oùï l'exposé de son président,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- Participer aux travaux de construction d'une médiathèque, par l'octroi d'un fonds de concours de 183 790 € par la commune de LANDAS, sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Le montant HT du coût du projet s'élève à 1 323 369,54 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Etat	493 030,40 €	40,00 %
Département	300 000,00 €	23,92 %
Fonds de concours	183 790,00 €	13,89 %
Part à charge de la Commune	346 549,14 €	26,19 %
TOTAL	1 323 369,54 €	100,00 %

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de LANDAS identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-200041960-20190325-CC_2019_058-DE

➤ Autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

